

Règlement intérieur

- Horaires :

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure.

Les parents ne sont pas autorisés à aller dans les classes, même lorsque l'élève est en retard.

Toute demande particulière est à transmettre à la personne se trouvant à l'accueil.

- Absences :

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance, par écrit à la Directrice et à l'enseignante concernée.

- Traitements médicaux :

Aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Pour tout problème survenu à l'école, la Directrice prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux.

- Demi-pension :

La demi-pension est un service rendu par l'école. Ce service rendu aux familles nécessite de la part de l'élève une tenue et un comportement corrects. Tout élève ayant un comportement difficile au réfectoire ou pendant la pause méridienne peut être sanctionné et non accepté au service de restauration. Les absences exceptionnelles sont signalées par écrit.

Seuls, les enfants présentant un PAI pourront apporter un pique-nique.

- Travail scolaire :

Les enseignants souhaitent obtenir de chaque élève un travail à la mesure de ses capacités.

Les cahiers ou classeurs sont remis régulièrement pour être signés par les parents.

La participation à la Catéchèse est obligatoire y compris pour les enfants d'autres religions. Ils n'assisteront pas aux cérémonies s'ils ne le souhaitent pas.

- Comportement :

Nous recherchons ensemble le chemin qui mène à l'autonomie. Tout élève doit avoir en permanence le souci du respect d'autrui en s'imposant un langage correct et poli et en s'interdisant toute parole blessante, geste irrespectueux ou déplacé.

- Récréations :

Afin que chacun puisse profiter de ce temps de détente, il est important de respecter les règles de vie sur la cour. Pendant les récréations, les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignantes et des surveillantes auxquelles ils doivent s'adresser au moindre problème.

L'école n'est pas responsable des vêtements, bijoux, lunettes, appareils dentaires ... perdus ou oubliés dans la cour ou dans les salles de classe. Le chewing-gum est interdit à l'école.

- Tenue :

Elle doit être simple et correcte. Tous les élèves doivent porter des chaussures de ville et non des chaussures de sport qui doivent être réservées à la séance de sport. Les écharpes sont interdites à l'école.

Le port de la blouse est obligatoire. Les enfants (de maternelle et de primaire) porteront tous la même (un modèle garçon, un modèle fille). Les parents peuvent se la procurer sur le site : www.seriapplus-boutique.com

Mot de passe : **STM2020** aller dans l'onglet boutique cliquer Union Chrétienne Fille 23€, Garçon 22 €

L'élève est responsable de ses affaires personnelles qui doivent être marquées à son nom.